



Force de Sécurité
Publique et Civile

RENCONTRE avec le directeur des sapeurs pompiers

Une délégation composée du secrétaire en charge des SDIS Jean Claude Lenay, Thierry Foltier et Sébastien Bouvier a été reçue à la DGSCGC par Monsieur Marion, directeur des sapeurs pompiers et Madame Julie Delaidde, conseillère sociale.

Lors de cet entretien, nous avons pu aborder les sujets suivants :

- Représentativité : nous nous sommes félicités du respect, dorénavant, de la représentativité lors des réunions organisées à la DGSCGC avec les organisations syndicales (OS) représentatives siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT). Nous regrettons par contre que cela ne soit pas le cas concernant les OS siégeant à la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS). Nous faisons part de la décision de notre fédération de saisir le conseil d'état sur cette problématique.

- Application du droit syndical : sous souhaitons alerter la DGSCGC sur les problématiques rencontrées dans certains SDIS sur l'application du droit syndical et plus particulièrement pour les agents en service fractionné. Nous nous interrogeons sur l'application de ce droit particulièrement sur ces agents et nous inquiétons sur les possibilités de pouvoir encore en bénéficier.

La DGSCGC nous dit être saisie de cet inconvénient mais il revient à la DGSCCL de traiter ce dossier.

La CFDT en fera de même au niveau du CSFPT lors du travail sur le livre blanc relatif au temps de travail.

- CTA /CODIS : suite à notre courrier transmis au ministre de l'intérieur sur la situation compliquée des CTA /CODIS où des SPP, des PATS et des SPV tiennent la fonction d'opérateur voire d'adjoint au chef de salle, nous tenons à réaffirmer que ce dossier doit trouver une solution. A ce jour, une réunion de travail aura lieu à la DGSCGC en parallèle des travaux sur le REAC SIC.

Le directeur nous entend et reconnaît une certaine complexité sur ce dossier.

- Filière SPP, fin des mesures transitoires : La CFDT s'inquiète des agents « faisant fonctions » qui pourraient se trouver, début 2020, avec un régime indemnitaire diminué (perte des indemnités de responsabilités, NBI...) s'ils n'ont pas accès au grade supérieur.

Il nous est précisé que beaucoup de SDIS auront résolu « le stock » en ayant procédé aux nominations. Des propositions sont à l'étude concernant les SDIS qui n'auront pas pu le faire.



47-49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
☎ +33 (0)1 56 41 52 52.
☎ +33 (0)1 56 41 52 51
✉ interco@cfdt.fr



www.cfdt-fspc.fr



Force de Sécurité
Publique et Civile



47-49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
☎ +33 (0)1 56 41 52 52.
☎ +33 (0)1 56 41 52 51
✉ interco@cfdt.fr



www.cfdt-fspc.fr

- REAC formation catégorie A et B : suite à la réforme de la formation, seuls le REAC de formation des agents de catégorie C est paru, il manque toujours ceux des catégories A et B.
La DGSCGC nous informe que l'ENSOSP est en cours de rédaction des projets de REAC.

- Spécialités : Certaines spécialités (FDF, feux de bateaux....) ne sont pas rémunérées à la différence d'autres. Nous proposons un toilettage du décret 90-850 afin que ces spécificités soient prises en compte.
Il nous est précisé qu'il n'est pas envisagé d'ouvrir un tel dossier avec toutes les difficultés qui pourraient être mises à jour.

- Temps de travail : le décret sur le temps de travail ne prévoit aucune disposition concernant les SPP qui sont engagés sur des colonnes de renfort sur des périodes dépassant les 48 heures hebdomadaires. C'est pour la CFDT un vide juridique qui doit être comblé ou précisé.

- Utilisation des SPV : La CFDT alerte quant à la sur sollicitation des SPV sur des gardes postées. En effet, la circulaire ministérielle INTK1512505C du 26 mai 2015 n'est pas appliquée. Cela, dans ces périodes de restrictions budgétaires, entraîne même des suppressions de postes de SPP qui sont remplacés par des SPV. On ne ferait pas mieux pour reconnaître les SPV comme des travailleurs au regard des dispositions de la commission européenne !!
La DGSCGC nous précise être consciente de ces dérives et souhaitent les encadrer.

- Dossier Secours à Personne : nous sommes surpris que des travaux soient en cour sur ce sujet alors qu'aucune OS représentative n'y participe. C'est en effet un sujet qui relève des représentants du personnel. On constate que du côté du ministère de la santé, les OS sont présentes, pour les SP, seule la FNSPF y siège. Nous considérons que la FNSPF n'a pas de mandat pour représenter les SPP et nous souhaitons être informé des sujets.
Le directeur nous informe qu'une communication sera faite en CNSIS pour point d'étape.

- Etude épidémiologique sur les risques de contamination des SP : nous proposons qu'une étude épidémiologique nationale soit conduite sur les risques de cancer chez les sapeurs pompiers face aux risques de contamination liés aux fumées lors des feux de forêts mais également sur les risques de contamination indirecte des particules de carbone sur les EPI. En effet, des études récentes faites sur les SP dans les pays nordiques démontrent des inquiétudes sur les taux de cancer des SP. Notre demande est prise en compte.

GNR Feu en Milieu Clos : ce GNR mérite un toilettage. En effet, d'autres phénomènes thermiques sont à ce jour prouvés mais ne sont pas abordés dans ce document. Notre demande est prise en compte.

Cet entretien cordial nous a permis d'établir une discussion constructive et intéressante.

La CFDT restera attentive quant aux suites données à nos demandes.